

Intérêt—Loi

Nous demandons au gouvernement de laisser examiner cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous ne lui demandons pas de s'engager aujourd'hui, mais c'est en tout cas une question qui touche de très près des milliers de Canadiens. Nous demandons également aux représentants des institutions financières ainsi qu'à divers groupes de consommateurs de comparaître devant le comité pour faire valoir leur point de vue. Le comité pourra ensuite décider. Je suis certain que les membres du comité des finances examineront soigneusement les témoignages et qu'ils feront ou ne feront pas de recommandations au ministre, selon leurs conclusions.

Nous ne demandons pas au gouvernement de prendre position aujourd'hui. Nous ne lui demandons pas de réponse ou de décision définitive. Nous lui demandons simplement de renvoyer la question au comité compétent afin que nous puissions étudier un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu. Ce projet de loi est sans doute suffisamment important pour que les députés l'étudient rapidement. Je ne vois aucune raison d'hésiter à le faire et d'étouffer une autre bonne suggestion avant qu'elle ne soit renvoyée et examinée comme elle le mérite.

[Français]

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, quand je me suis préparé pour le débat de cet après-midi, je voulais à vrai dire féliciter l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) pour avoir amené ce sujet à la Chambre. Sauf qu'après l'avoir entendu, je dois finalement reprendre mes premières idées, parce que son tir n'a vraiment pas été juste, et ce à plusieurs reprises.

Premièrement, il veut nous laisser croire que seuls lui et son parti s'intéressent aux problèmes des propriétaires de maisons. Cela est faux, et j'aimerais souligner un passage du dernier discours du Trône dans lequel le gouvernement a annoncé ses intentions de proposer des mesures législatives pour rétablir la confiance dans le marché du logement en garantissant une plus grande protection aux propriétaires de maisons, et en offrant un plus grand choix d'instruments de financement hypothécaire. Ces mesures devraient accroître la sécurité des propriétaires, faciliter l'accès à la propriété, renforcer la confiance et la stabilité de l'industrie de la construction domiciliaire et assouplir les conditions du marché hypothécaire.

[Traduction]

Deuxièmement, la solution simpliste du député n'est certainement pas la bonne. Il n'a vraiment rien apporté de neuf en fait de modifications ou d'idées depuis la dernière fois que sa mesure a été débattue à la Chambre au cours de la dernière session de ce Parlement. On sait, en fait, que les trois mois d'intérêts prévus comme sanction sur les hypothèques de cinq ans ont provoqué la suppression de ces hypothèques à longue échéance. Mais il ne tient pas compte de ce problème.

Le député doit bien savoir que les institutions financières jouent sur la différence entre les intérêts sur les prêts et ceux sur l'épargne. S'il fallait créer de l'incertitude à propos des intérêts sur les prêts, chacun sait qu'il y aurait des répercussions sur l'épargne, ce qui serait préjudiciable aux consommateurs, aux veufs et aux retraités.

[Français]

Et troisièmement, monsieur le Président, le député fait une simplification grossière d'une question qui est très complexe. Il s'est référé à la déclaration faite par le premier ministre en 1974 quand ce dernier a dit que le gouvernement avait l'intention de proposer des amendements ou une législation pour permettre aux débiteurs hypothécaires de rembourser leurs hypothèques. Le député siège ici depuis dix ans, et je me demande finalement où il était. Était-il réveillé quand les débats à ce sujet ont eu lieu à la Chambre et au sein des comités de la Chambre? S'il était réveillé, il devrait être au courant d'un projet de loi qui a été présenté à ce moment-là par le ministre de la Consommation et des Corporations.

• (1730)

[Traduction]

Il est vrai que le projet de loi tendant à protéger les emprunteurs et les épargnants, présenté le 27 octobre 1976 conformément à l'engagement qu'avait pris le premier ministre (M. Trudeau), aurait permis aux emprunteurs de rembourser entièrement une hypothèque après trois ans, moyennant le versement de trois mois d'intérêts, mais cette proposition avait suscité à l'époque un véritable tollé, vraisemblablement de la part du député et de son parti . . .

M. Dick: Vraisemblablement ou dans les faits?

M. Berger: Je n'y étais pas en 1976. Comme le député y était, je lui laisse le soin de répondre. On a prétexté que cette mesure ferait augmenter globalement les taux d'intérêts sur les prêts afin de compenser les pertes que les prêteurs subiraient en raison des remboursements prématurés lorsque les taux baisseraient. J'ai évoqué ce problème lors de mon intervention. Elle risquait de nuire aux fonds d'appui. Elle aurait réduit le volume des crédits hypothécaires et la diversité des instruments disponibles aux emprunteurs.

Comme on avait abrogé la mesure et renoncé à toute tentative de mettre en œuvre au niveau fédéral une loi complète sur le crédit à la consommation, on s'est tourné vers la collaboration fédérale-provinciale pour opérer une réforme. On espérait pouvoir se doter de règlements uniformes et utiles par le biais d'une série de modifications aux lois fédérales et provinciales, notamment, au niveau fédéral, la loi sur l'intérêt et la loi sur les banques.

Le groupe fédéral-provincial sur le crédit à la consommation, qui a été mis sur pied en 1977, a reçu le mandat de proposer des mesures de réforme appropriées. Après de longs pourparlers, le groupe a réussi en 1980 à convenir des modalités de paiement qui auraient permis de rembourser intégralement une hypothèque en tout temps avant les délais prévus, et auraient limité les pénalités à trois mois d'intérêt. Toutefois, lorsqu'on leur a présenté la formule lors de la conférence d'octobre 1980, les ministres fédéraux et provinciaux de la Consommation ne l'ont pas acceptée à l'unanimité et ont ordonné au groupe de travail de fouiller encore plus la question du remboursement hypothécaire prématuré. Je suis curieux de savoir si le député s'est jamais donné la peine de prendre connaissance des délibérations de ce groupe de travail et des difficultés auxquelles il s'est buté avant de trouver la solution à ce problème.